

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**CIRCULATION INTERDITE
RUE DES ECOLES ,PLACE DE L'EGLISE ET RUE DU STADE**

Objet : Commémoration 19 mars 1962

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

CONSIDERANT que la tenue de la commémoration n'est pas compatibles avec le maintien normal de la circulation

A R R E T E

Article 1^{er} : La rue des Ecoles, la place de l'Eglise et la rue du Stade seront fermées à la circulation le temps de la cérémonie de la Commémoration.

le dimanche 22 mars 2026 de 11h à 13h

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la commune, pour permettre l'application des présentes dispositions à l'entrée des deux côtés des rues. La circulation sera déviée par la rue Tonimarié et l'avenue d'Albi.

Article 3 : Par dérogation à l'article précédent, les prescriptions ci-dessus ne s'appliquent pas aux riverains, aux véhicules des médecins, de secours, ambulances, de gendarmerie et de lutte contre l'incendie.

Article 4 : La Mairie de Marssac est chargée de veiller aux prescriptions ci-dessus et devra mettre en place les panneaux nécessaires pour l'application des présentes dispositions.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté, qui sera affiché et publié, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : La Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn, Madame le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 11 mars 2026

Par délégation de Madame Le maire,

Le Responsable des Services Techniques



Christophe JAMMES